PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, jeudi 16 mai 2024.

A - Partie variable

Monsieur le Maire indique que la Sous-Préfète qui devait intervenir, est finalement excusée.

B – Décisions

La séance débute à 20h03 avec 39 conseillers et 14 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 18 avril 2024 qui n'amène pas d'observation.

Délibération N°DL 2024 05 001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Yvette DE BARROS, Yvette DESSEVRE, Richard DAVID, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

ATTRIBUTION D AIDES COMMUNALES OPAH OPAH RU

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle à l'assemblée que la commune de Mauges-sur-Loire a décidé de contribuer aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat classique (OPAH) et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Mauges Communauté à travers un dispositif d'aides spécifiques :

Intitulé	Opération	Aide attribuée	Enveloppe sur 5 ans
Aide à la restauration des façades de logements	ОРАН	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	300 000 €
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH-RU	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	150 000 €
Aide à la restauration des façades de logements dans le cadre du label Fondation du Patrimoine	OPAH-RU (aide applicable sur périmètres ORT)	30 % des travaux HT plafonnée à 10 000 €	200 000 €
Aide aux travaux lourds pour les propriétaires occupants, par abondement aux aides de l'ANAH	OPAH-RU	Prime de 5 000 €	25 000 €
Aide à la création de stationnements	OPAH-RU	Prime de 1 500 €	7 500 €
Aide à la création d'espaces extérieurs récréatifs	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	30 000 €
Aide à la création d'espaces fonctionnels	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	75 000 €

L'OPAH et l'OPAH-RU étant en cours depuis le 1^{er} janvier 2024, il convient d'attribuer les subventions aux propriétaires ayant déposé des dossiers éligibles auprès de la commune.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU de Mauges Communauté pour la période 2024-2028 ;

VU le règlement d'intervention pour les aides communales complémentaires à l'OPAH et à l'OPAH-RU approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 décembre 2023 et modifié par délibération du 22 février 2024 ;

VU la délibération du 14 décembre 2023 instituant une commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU modifiée par délibération du 22 février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU en date du 15 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	53

DÉCIDE DE :

> Attribuer une subvention au bénéficiaire mentionné ci-dessous :

Dispositif	Bénéficiaire	Adresse immeuble	Montant travaux éligible HT	Subvention attribuée
Façades OPAH	BELLANGER Maurice	6 quai des Mariniers Montjean-sur-Loire	3 071,00 €	921,30 €

- > Autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'article 20422 dans le cadre de l'AP/CP 2808 « Aides communales OPAH / OPAH-RU » ;
- ➤ Autoriser Monsieur le Maire à mandater les montants correspondants après réception des justificatifs transmis par les bénéficiaires à l'issue des travaux et après vérification de la conformité des travaux réalisés ;
- > Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de cette décision.

Délibération N°DL 2024 05 002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

CONTRAT TERRITORIAL POUR LE LOGEMENT LOCATIF PUBLIC 2024 2026

Mme N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté a adopté son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) le 20 novembre 2019, actant l'engagement dans une politique du logement ambitieuse à l'échelle intercommunale. Le bilan à mi-parcours du PLH, adopté en Conseil communautaire le 31 mai 2023, a mis en évidence le besoin de conforter encore les actions menées par l'Agglomération en faveur du soutien aux bailleurs sociaux et de la construction du parc locatif public. Cela passe par une augmentation de la part de financement consacrée au soutien au parc locatif public, passant de 1,2 millions d'euros à plus de 2,2 millions d'euros.

Les réponses à apporter pour satisfaire une demande toujours croissante sont multiples et doivent se traduire par un triple effort d'amplification de la production neuve, de réhabilitation d'une partie du parc existant et d'amélioration de la politique de mobilité résidentielle à l'intérieur du parc locatif public. C'est la raison pour laquelle Mauges Communauté, ses 6 communes membres, le Département en sa qualité de délégataire des aides à la pierre, mais également les bailleurs sociaux et Action Logement Services, s'engagent à porter une action coordonnée et partenariale afin de répondre à ces enjeux dans le cadre du contrat territorial pour le logement locatif public sur la période 2024-2026.

Ce document s'articule autour de 5 objectifs :

- produire des logements locatifs publics ;
- rénover le parc locatif public existant ;
- mettre en œuvre une politique de mobilité résidentielle ;
- déployer une politique d'attribution des logements publics au service des demandeurs;
- encadrer la vente de logements locatifs publics.

En signant le contrat territorial pour le logement locatif public, la commune s'engage à :

- poursuivre les contacts engagés avec les bailleurs sociaux afin de concrétiser les projets de construction identifiés dans le présent contrat ;
- travailler en bon partenariat avec les bailleurs sociaux pour permettre d'obtenir les meilleurs équilibres d'opération possibles ;
- travailler dans un format tripartite associant Mauges Communauté, la commune et le bailleur social le plus en amont possible de la définition de nouveaux projets de construction de logements locatifs publics;
- mobiliser le foncier éventuellement disponible pour y déployer des programmes mixtes intégrant une part de logements locatifs publics dans une logique de mixité sociale ;
- associer son CCAS afin de déployer le système de cotation de la demande tel qu'il sera prochainement proposé à la validation en Conférence Intercommunale du Logement ;
- former ses agents d'accueil dans le cadre des missions confiées au futur Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD).

VU le projet de contrat territorial pour le logement locatif public rédigé par Mauges Communauté, annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme bâtiments en date du 15 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Arrivée de Madame Yvette DE BARROS, Madame Yvette DESSEVRE et Monsieur Robert BOISTAULT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	53

DÉCIDE DE :

- ➤ Accepter l'engagement de la Commune de Mauges-sur-Loire dans le cadre du contrat territorial pour le logement locatif public pour la période 2024-2026, porté par la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté et conclu avec l'État, le Département de Maine-et-Loire, les 6 Communes composant Mauges Communauté, les bailleurs sociaux intervenant sur le territoire et Action Logement Services ;
- ➤ Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat territorial pour le logement locatif public pour la période 2024-2026 et tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération N°DL 2024 05 003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

<u>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AP/CP OP 2809 - PLACE DE LA FEVRIERE</u>

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Mauges-sur-Loire a engagé le projet de réaménagement de la place de la Févrière, dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg de Saint-Florent-le-Vieil. Ce projet vise à créer un espace public qui offre davantage de place aux piétons, renforce son ambiance commerciale et améliore la sécurité de la traversée du centre-bourg.

La réalisation de ce projet important s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires, ce qui implique la nécessité de créer une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), de manière à pouvoir l'engager dans sa globalité.

Le coût global de l'opération est chiffré à 2 529 008,99 € TTC, dont :

- 16 438,99 € réalisés en 2022 et 2023 sur l'opération 2804 (avant création de l'AP/CP) pour le règlement des études et d'une partie de la maitrise d'oeuvre. Les réalisations sur l'opération 2804 sont renseignées pour information et ne peuvent pas être prises en compte dans le montant total de l'AP.
- 2 512 570 € TTC prévus sur les années 2024 et 2025 sur l'opération 2809. Ce montant prend en compte les travaux d'aménagement de la place, ainsi que le solde de la maîtrise d'œuvre, mais il conviendra de l'actualiser lors d'une prochaine séance en fonction du coût des travaux à réaliser par le SIEML et des subventions effectivement obtenues.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment ses objectifs stratégiques d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire, de développer l'activité économique locale et de proximité et de proposer un cadre de vie sécurisant ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 23 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

Voter une autorisation de programme pour l'aménagement de la place de la Févrière selon le phasage suivant :

Autorisation de programme	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Subventions
2 512 570,00 €	144 477,25 €	2 368 092,75 €	200 000,00 €

Délibération N°DL 2024 05 004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

CESSION DE TERRAIN AUX GRANDS PORTS SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique que dans le cadre de la régularisation de l'alignement du chemin des Grands Ports, à Saint Florent le Vieil, il est proposé de céder un morceau de terrain le long de sa propriété à Monsieur Bioteau. Il s'agit de la parcelle B 1626 pour 98 m2.

CONSIDÉRANT l'avis des domaines en date du 1^{er} mars 2024 estimant la valeur du bien à trois cent quatrevingt douze euros assorti d'une marge d'appréciation de 10 %. La collectivité souhaite cependant le céder à 1€ symbolique pour la régularisation.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur- Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 28 Février 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- ➤ Céder la parcelle cadastrée 276 B 1626, d'une superficie de 98 m² située Les Grands Ports à Saint-Florent-le-Vieil à Monsieur BIOTEAU Arnaud domicilié 7 Les Grands Ports Saint-Florent-le-Vieil 49410 MAUGES-SUR-LOIRE à l'euro symbolique.
- ➤ Préciser que les frais annexes (bornage, notaire, ...) sont à la charge de l'acquéreur.
- ▶ Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale THEBAULT-ARRONDEL, notaires à Saint-Florent-le-Vieil – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tous les documents s'y correspondant.

Délibération N°DL 2024 05 005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

CESSION DE TERRAIN RUE DES MYOSOTIS LA POMMERAYE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique qu'au sein de la rue des Myosotis, il existe sur le côté de la voirie un délaissé en triangle d'une surface de 83 m², et sans utilité actuellement. Il s'agit de la parcelle AA 658. Monsieur MARCHAIS et Madame ROCHAIS, riverains, habitants au 11, rue des Myosotis ont proposé de l'acquérir pour 1 € symbolique, avec tous les frais à leur charge. Ils se sont engagés à conserver cet espace en jardin, avec son muret et son arbre.

CONSIDÉRANT l'avis des domaines en date du 27 février 2024 estimant la valeur du bien à huit cent vingtcinq euros assorti d'une marge d'appréciation de 10%;

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 8 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- ➤ Céder la parcelle cadastrée AA 658 d'une superficie de 83 m² située 11, rue des Myosotis à La Pommeraye à Monsieur MARCHAIS Cédric et Madame ROCHAIS Adeline domiciliés 11, rue des Myosotis La Pommeraye 49620 MAUGES-SUR-LOIRE au prix d'un euro.
- Préciser que les frais annexes (bornage, notaire,) sont à la charge de l'acquéreur.
- ▶ Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale LEBLANC-PAPOUIN Simon, notaire à La Pommeraye – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Autoriser le maire à signer l'acte ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Délibération N°DL 2024 05 006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

CONVENTION MAUGES COMMUNAUTE POUR L ORCHERE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose que dans le cadre des travaux d'eau potable à l'Orchère à Montjean-sur-Loire, Mauges Communauté propose à la commune de réaliser un renforcement de canalisation pour la défense incendie.

La signature d'une convention est nécessaire pour définir les modalités de ces travaux.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur- Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 24 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- > Approuver la convention.
- > Autoriser Le Maire à signer la convention.

Délibération N°DL 2024 05 007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

CONVENTION TRIPARTITE SIEML EFFACEMENT DE SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil, des travaux d'effacement des réseaux sont prévus place de la Févrière, route de Beaupréau et route du Marillais.

Ces travaux, estimés à 41.315,13 k€ net de taxe, pour la partie « Télécom », nécessitent la signature d'une convention tripartite avec le SIEML et Orange.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges sur Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 24 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE:

- ➤ Autoriser la réalisation des travaux pour un montant de 41 315,13 € net de taxe.
- > Approuver la convention.
- > Autoriser Le Maire à signer la convention.

Délibération N°DL 2024 05 008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Vanessa GOUPIL pouvoir à Angélique PINEAU
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

CONVENTION MELISA PROROGATION DE LA CONVENTION D OCCUPATION

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose que dans le cadre du déploiement du réseau Fibre « Melisa », une convention d'occupation avait été signée le 6 octobre 2004 pour la Pommeraye (rue des Myosotis). Celle-ci est valable jusqu'en 2026.

« Melisa Infrastructure » est devenue « Melisa Exploitation » dans le cadre de l'évolution de la réglementation.

Afin de permettre à « Melisa Exploitation » d'assurer sa mission de service public, il est proposé de proroger la convention d'occupation susmentionnée jusqu'au 8 février 2044.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 27 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 9 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE:

- Approuver la convention ;
- > Autoriser Le Maire à signer la convention.

Délibération N°DL 2024 05 009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

<u>CPRA – OUVERTURE D'OPÉRATION OUVRANT DROIT A INDEMNISATION – PONTON SUR DUCS D'ALBE A MONTJEAN-SUR-LOIRE</u>

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, expose au Conseil Municipal que la commune a créé, par délibération du 7 juillet 2020, une Commission Permanente de Règlement à l'Amiable (CPRA) afin de soutenir les commerces et services de proximité impactés par des travaux réalisés sur la commune sous maîtrise d'ouvrage communale et assimilés.

Des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ont débuté le 13 novembre 2023 sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, pour une durée prévisionnelle de deux semaines, dans le but de remplacer l'ancien ponton qui n'était plus aux normes pour l'embarquement de passagers, par un ponton sur ducs d'Albe. Des aléas naturels et techniques n'ont pas permis d'achever les aménagements dans le délai imparti et la date prévisionnelle de fin de travaux est régulièrement repoussée.

Ce retard de travaux et l'inaccessibilité totale de l'ouvrage ont impacté les activités nautiques et économiques des usagers du ponton. Or la Commune a signé un contrat de sous-occupation du domaine public fluvial avec les occupants du ponton jusqu'au 31 décembre 2024. Ainsi, la période prise en compte pour la CPRA s'étend du 13 avril 2024 jusqu'à la mise en service définitive du ponton.

Conformément au règlement intérieur de la commission permanente de règlement à l'amiable, il est proposé d'ouvrir une opération ouvrant droit à indemnisations pour cette opération de travaux et permettant l'étude des demandes selon le périmètre suivant : ponton sur ducs d'Albe de Montjean-sur-Loire.

CONSIDÉRANT la délibération n°2020-07-08 portant sur la création d'une commission permanente de règlement à l'amiable ;

CONSIDÉRANT le règlement de la commission permanente de règlement à l'amiable ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur et de développer l'économie locale et de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme en date du 17 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Arrivée de Madame Vanessa GOUPIL, son pouvoir donné à Madame Angélique PINEAU s'arrête.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	4
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE:

- ➤ Autoriser la mise en place d'une opération ouvrant droit à indemnisation dans le cadre de la commission permanente de règlement à l'amiable pour les travaux menés sous maîtrise d'ouvrage communale, sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire.
- ➤ Approuver le périmètre proposé : ponton sur ducs d'Albe de Montjean-sur-Loire.

Délibération N°DL 2024 05 010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

CANDIDATURE APPEL A PROJETS POUR SUBVENTION RESTAURATION DU PATRIMOINE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique au Conseil Municipal que la Commune de Mauges-sur-Loire possède plusieurs objets patrimoniaux protégés au titre des Monuments Historiques.

Certains objets sont dans un état inquiétant ou ont un intérêt patrimonial important qui rend nécessaire leur restauration. Parmi ces objets :

- Une croix de chemin, en fer forgé, conservée en l'église de Saint-Laurent-du-Mottay et inscrite au titre des Monuments Historiques. Son état, avec un niveau de rouille avancé, nécessite une restauration complète. Celle-ci a été estimée dans un premiers temps à 4 290€ HT, mais demande des analyses complémentaires des polychromies.
- Le tombeau de Bonchamps en marbre sculpté par David d'Angers, réalisé entre 1817 et 1824, classé Monument Historique. Cette sculpture monumentale immortalise le célèbre geste de paix du Général Bonchamps envers les prisonniers républicains pendant les Guerres de Vendée, qui marquèrent le paysage de Mauges-sur-Loire à la fin du XVIIIe siècle, et de Saint-Florent-le-Vieil en particulier. En juillet 2025, la Commune fêtera les 200 ans de l'installation du tombeau dans l'Eglise Abbatiale de Saint-Florent-le-Vieil. Dans le but de préparer ces célébrations, il est nécessaire de nettoyer le tombeau, très empoussiéré, et de redorer les inscriptions qui y figurent pour un coût estimé à 4 720€ HT.

Mauges Communauté propose un appel à projets pour la restauration du patrimoine mobilier protégé des Mauges jusqu'au 28 juin 2024. Le montant de l'aide est plafonné à 5 000 € par dossier et les restaurations devront être achevées au plus tard en juin 2025. Les objets cités ci-dessus répondant aux critères fixés, il est proposé de rédiger deux dossiers de candidature pour solliciter cette subvention à hauteur de 35%.

De plus, le Ministère de la Culture propose une subvention visant à financer les études et travaux sur les monuments historiques. Le taux de subvention accordé dépend du caractère mobilier ou immobilier de l'ouvrage et de son inscription ou de son classement au titre des Monuments Historiques. Pour les objets mobiliers classés tels que le tombeau de Bonchamps, le taux moyen de subvention est de 50%. Pour les objets mobiliers inscrits tels que la croix en fer forgé, le taux moyen de subvention est de 30%. A ce titre, il est proposé de solliciter ces financements auprès de la DRAC.

Le Département de Maine-et-Loire propose également une aide pour la restauration et la valorisation des objets protégés au titre des Monuments Historiques. Tout en prenant en compte la réponse de l'Etat à la demande de financement, il est proposé de solliciter la subvention auprès du Département. Pour respecter les 20% d'autofinancement imposés dans le cadre des demandes de subventions, il est proposé de solliciter cette subvention à hauteur de 15% pour chaque objet protégé.

Le plan de financement prévisionnel pour la restauration du tombeau est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux de restauration 4 720,00€		AAP Mauges Communauté	1 652,00€	35 %
		Subvention DRAC	1 416,00€	30 %
		Subvention Département	708,00€	15 %
		Autofinancement	944,00€	20 %
TOTAL	4 720,00€	TOTAL	4 720,00€	100 %

Le plan de financement prévisionnel pour la restauration de la croix est le suivant (en se basant uniquement sur le montant prévisionnel de la restauration, sans inclure les études préalables des polychromies) :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux de restauration 4 290,00€		AAP Mauges Communauté	1 501,50€	35 %
		Subvention DRAC	1 287,00€	30 %
		Subvention Département	643,50€	15 %
		Autofinancement	858,00€	20 %
TOTAL	4 290,00€	TOTAL	4 290,00€	100 %

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment ses objectifs stratégiques de faire de Mauges-sur-Loire un

pôle touristique majeur et de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme en date du 22 janvier 2024 et du 17 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	47
Non	6
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE:

- > Approuver les projets de restauration du tombeau de Bonchamps et de la croix de chemin en fer forgé.
- > Solliciter le financement de Mauges Communauté à hauteur de 1 652€ HT pour le tombeau et de 1 501,50€ HT pour la croix, en vertu de l'appel à projets pour la restauration du patrimoine mobilier protégé.
- Solliciter le financement du ministère de la Culture à hauteur de 1 416€ HT pour le tombeau et de 1 287€ HT pour la croix, en vertu du fonds pour les études et les travaux sur les Monuments Historiques.
- ➤ Solliciter le financement du Département à hauteur de 708€ HT pour le tombeau et de 643,50€ HT pour la croix, en vertu de l'aide à la restauration et à la valorisation des objets protégés au titre des Monuments Historiques.
- > Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération N°DL_2024_05_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

ACCUEIL TOUR DES MAUGES SOLIDAIRES AU CAMPING ECOLOIRE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique au Conseil Municipal que l'association la Ferme d'Activités des Mauges a présenté à la commission Solidarité-Santé de Mauges Communauté, le mardi 19 mars 2024, son projet d'un tour des Mauges solidaire à vélo. Celui-ci vise à mobiliser des fonds pour améliorer le bien-être des 39 personnes accueillies au Foyer de Vie de l'association et sensibiliser à la cause du handicap mental.

Suite à un avis favorable de la commission, l'association a contacté la commune de Mauges-sur-Loire pour solliciter un soutien à ce projet par la mise à disposition d'un lieu aux coureurs solidaires pour dormir le soir du 11 juin, avec la possibilité d'avoir des douches. 25 personnes au maximum participeraient à cet évènement.

La commission Social-Santé-Gérontologie du 8 avril 2024 a émis un avis favorable à un soutien en proposant un accès gratuit au camping. Elle a proposé l'organisation suivante :

- un accueil dans la salle Cathelineau entre 16h et 18h pour une prise de parole et vin d'honneur;
- un accès gratuit aux infrastructures du camping pour la nuit.

La commission Culture-Tourisme-Patrimoine du 17 avril 2024 a validé l'organisation, en particulier le principe d'accueillir gracieusement les coureurs solidaires au camping EcoLoire pour une nuit (nuitée entre le 11 juin au soir et le 12 juin au matin).

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment ses objectifs stratégiques de maintenir un lien social permanent avec toute la population, de mettre en œuvre une politique sociale adaptée aux besoins et de mettre en place une politique d'ouverture sur l'extérieur ;

VU l'avis favorable de la Commission Solidarité Santé de Mauges Communauté en date du 19 mars 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Social-Santé-Gérontologie en date du 8 avril 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Tourisme-Patrimoine en date du 17 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE:

- > Autoriser l'accès au camping à titre gracieux à l'association la Ferme d'Activités des Mauges pour la nuit du 11 juin 2024.
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Délibération N°DL 2024 05 012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Tony ALLARD, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

RENOUVELEMENT ADHESION AU POLE PATRIMOINE DE LA REGION

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, informe le Conseil Municipal que la commune a déjà adhéré au Pôle Patrimoine des Pays-de-la-Loire et que ce dernier est revenu vers la commune pour renouveler son adhésion en 2024.

Le Pôle Patrimoine est une association, sous forme de réseau de coopération en Pays-de-la-Loire, regroupant plus de 100 acteurs du patrimoine (sites de visite, associations, fédérations, collectivités ...), dont la Fondation du Patrimoine et les Petites Cités de Caractère.

L'association a pour objectif d'observer et d'étudier le patrimoine pour mieux le structurer et le valoriser, tout en développant la mise en réseau de ses acteurs.

L'association propose plusieurs « collèges » auxquels peuvent participer ses adhérents. Pour la commune de Mauges-sur-Loire, le collège serait « Institution, musées et territoires ».

Les collectivités souhaitant adhérer à l'association doivent se référer au critère n°3, se basant sur le nombre d'habitants, pour connaître le montant de l'adhésion. Pour la commune de Mauges-sur-Loire, l'adhésion s'élève à 100 €.

Il est proposé de renouveler l'adhésion au Pôle Patrimoine des Pays-de-la-Loire en s'inscrivant au collège « Institution, musées et territoires ».

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Tourisme-Patrimoine en date du 17 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver le renouvellement de l'adhésion au Pôle Patrimoine des Pays-de-la-Loire pour un montant de 100 €.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Délibération N°DL 2024 05 013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

AP/CP OP2310 RENOVATION MURS ENCEINTE MAISON JULIEN GRACQ

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, expose au Conseil Municipal le projet de rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq.

Une étude menée en 2016, mise à jour en 2023, identifie les travaux à mener, par degré d'urgence, et estime le coût total des travaux à 272 571,40 € HT, soit 327 085,68 € TTC. La ville prévoit d'échelonner les travaux sur 3 ans, avec une première tranche ferme pour les travaux les plus urgents et deux tranches optionnelles.

Il est nécessaire de créer une autorisation de programme afin de permettre la signature du marché, après analyse des offres, pour les travaux de rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq. La proposition de l'AP/CP se base sur l'évaluation du bureau d'étude BTP Consulting.

Le coût global du projet s'élève à 362 665,68 € détaillé comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	272 571,40 €	327 085,68 €
Etudes BTP Consulting	5 900,00 €	7 080,00 €
Prestations diverses	6 000,00 €	7 200,00 €
Aléas (révisions, provisions) environ 6 %	17 750,00 €	21 300,00 €
TOTAL	302 221,45 €	362 665,68 €

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 17 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024

Arrivée de Monsieur Tony ALLARD.

Une élue aimerait des explications sur la nécessité des travaux et s'ils sont structurants pour l'avenir de Mauges-sur-Loire.

Il lui est répondu qu'il y a une certaine urgence en fonction des différents murs. Côté Sud le mur est assez poussé car derrière il y a une propriété avec une piscine. Il est donc nécessaire de faire les travaux car il n'est pas possible d'attendre un incident pour agir. Le mûr fait partie du patrimoine et de l'historique de la Maison Gracq, il ne peut donc pas être enlevé. Sur certains murs, les agents des espaces verts ne peuvent plus faire l'entretien en raison du risque.

Un autre élu complète en indiquant que le mur fait 7 ou 8 mètres de hauteur. Il s'agit d'un coteau. Les murs de la propriété finiront par s'écrouler si rien n'est fait. Il faut tenir compte de la topographie du site.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	43
Non	13
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE:

> Autoriser le programme des travaux de rénovation selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026
362 665,68 €	107 080 €	150 000 €	105 585,68 €

Délibération N°DL 2024 05 014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE ET BENOIT ARRIDIAUX EXPOSITION ETE 2024 ABBAYE SFLV

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, fait part de la programmation de l'exposition « La Fabrique du Patrimoine », à l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, du 15 juin au 25 août. Cette exposition est organisée en partenariat avec le Département de Maine-et-Loire qui, dans le cadre de sa politique culturelle, développe et soutient des projets qui associent valorisation du patrimoine et création artistique contemporaine. La conservation départementale du patrimoine, qui contribue à l'étude, la sauvegarde, la restauration et la valorisation des patrimoines, initie annuellement une « Saison photographique » dans laquelle la commune va s'intégrer en accueillant, cette exposition,

Cette exposition 3 volets (photographies contemporaines du photographe local Benoît Arridiaux, photographies de l'Inventaire du patrimoine et photographies anciennes issues du fonds privé du Château de la Houssaye à Saint-Laurent-du-Mottay) s'accompagnera d'une série d'actions culturelles.

Une convention est proposée pour définir les modalités de coopération entre le Département, la Commune et l'artiste Benoit Arridiaux. Le Département assurera notamment le commissariat artistique de l'exposition, la coordination du projet, la production des photos et la communication. La Commune assurera l'accueil logistique et participera à l'élaboration du programme d'action culturelle. L'artiste sélectionnera ses photos et participera à des moments d'échange avec le public. La convention définit également la participation financière de chaque partenaire.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

CONSIDÉRANT la proposition du Département de Maine-et-Loire d'organiser une exposition à l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil dans le cadre de sa « Saison photographique » ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 17 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 30 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	4
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE:

- Approuver la convention.
- > Autoriser le Maire à signer la convention fixant les modalités de coopération entre le Département, la Commune et l'artiste Benoit Arridiaux.

Délibération N°DL 2024 05 015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

TARIFS DE L ECOLE DE MUSIQUE 2024 2025

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, propose de revoir la grille des tarifs de l'école de musique à partir du 1er septembre 2024 selon la lettre de cadrage budgétaire préconisant une hausse des tarifs de 7 %. Les tarifs ont également été revus pour qu'ils soient plus conformes et équilibrés avec les tarifs proposés dans les écoles de musique des villes de strate équivalente dans les environs,

La commission qui s'est réunie le 17 avril 2024 approuve la proposition de baisse des tarifs « hors Maugessur-Loire » pour la pratique collective et la formation musicale car elle permet de rendre ces pratiques plus attractives, sans que cela n'entraîne de hausse de coût pour la ville (puisque le professeur est déjà mobilisé) et ces tarifs sont plus conformes aux tarifs des communes alentours.

Il est également proposé d'augmenter l'âge de 18 à 25 ans pour bénéficier d'un tarif « réduit ».

Pour rappel, ci-dessous les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2023-2024 :

Tarifs	Montants 2023 - 2024
Frais de scolarité	13€
Éveil musical	83 €
Atelier découverte	83 €
Formation musicale enfant (-18 ans – étudiant – sans emploi)	116 €
Formation musicale adulte	168 €
Formation musicale hors commune	516€
Instrument seul (- 18 ans – étudiant – sans emploi)	272 €
Instrument seul adulte	346 €
Instrument hors commune	722 €
Formation complète (-18 ans – étudiant sans emploi)	331 €
Formation complète adulte	448 €
Formation complète hors commune	748 €
Pratiques collectives (- 18 ans – étudiant – sans emploi)	82 €
Pratiques collectives adulte	106 €
Pratiques collectives hors commune	148 €
Location instruments	145 €

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment ses objectifs stratégiques de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine, en date du 17 avril 2024;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 30 avril 2024 ;

Un élu résume que les gens de Mauges-sur-Loire payent plus et les extérieurs payent moins. Il estime que l'augmentation est importante et que le risque est de perdre des familles à cause des 7 % d'augmentation. Il lui est répondu que c'est uniquement pour la pratique collective.

Monsieur le Maire indique que le travail a porté sur une harmonisation des tarifs en comparaison des autres écoles de musique communales. En charge nette, l'école de musique représente 310 000 €. L'élu maintient qu'il votera contre cette délibération.

Un élu indique qu'il n'y a pas de retour des familles sur les tarifs trop élevés et les effectifs se maintiennent. Il y a une reconnaissance de la qualité des cours à l'école de musique de Mauges-sur-Loire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	34
Non	19
Abstention	4
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les tarifs de l'école de musique pour l'année 2024/2025, applicables à partir du 1 er septembre 2024.

Tarifs	Montants 2024 - 2025
Frais de scolarité	15 €
Éveil musical	90 €
Éveil musical hors commune	160 €
Atelier découverte	90 €
Atelier découverte hors commune	200 €
Formation musicale enfant (-18 ans – étudiant – sans emploi)	130 €
Formation musicale adulte	180 €
Formation musicale hors commune	330 €
Instrument seul (- 18 ans – étudiant – sans emploi)	290 €
Instrument seul adulte	400 €
Instrument hors commune	780 €
Formation complète (-18 ans – étudiant sans emploi)	355 €
Formation complète adulte	490 €
Formation complète hors commune	800 €
Pratiques collectives (- 18 ans – étudiant – sans emploi)	90 €
Pratiques collectives adulte	106 €
Pratiques collectives hors commune	148 €
Location instruments	160 €

Délibération N°DL 2024 05 016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

TARIFS 2024/2025 DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE LA LUDOTHEQUE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, présente les tarifs de la bibliothèque et de la ludothèque proposés à la commission culture du 17 avril 2024 pour application au 1er septembre 2024. Une hausse de 7 % a été appliquée sur l'ensemble des tarifs, avec un arrondi à l'euro supérieur ou le cas échéant, aux 0,50 € supérieurs.

Pour rappel, en 2023-2024, les tarifs de la bibliothèque étaient les suivants :

Types	de tarifs	Tarifs	2023/2024
		Mauges-sur-Loire	Hors Mauges-sur-Loire
Jeunes (y compris jeunes hors MSL, scolarisés à MSL)	0-17 ans	Gratuit	8€
Adultes	18-74 ans	13 €	16 €
Adultes Tarif réduit	18-74 ans Demandeurs d'emploi Apprentis / étudiants Reconnaissance handicap	7€	/
Adultes – Pass Culture CCAS	Adultes bénéficiaires des services du CCAS	2€	1
Seniors	75 ans et +	Gratuit	16 €
Assistantes	s maternelles	Gratuit	16 €
Nouveaux habitants	veaux habitants Adulte Nouvel habitant sur la commune depuis moins d'un an		1

Pour rappel, en 2023-2024, les tarifs de la ludothèque étaient les suivants :

Types de tarif	s	Tarifs 2023/2024				
		Mauges-sur-Loire	Hors Mauges-sur-Loire			
Adhésion individuelle	Sans critère d'âge	22 €	27 €			
Collectivités *		50 € 55 €				
Location de grands jeux (petits modèles)		5€				
Location de grands jeux (grands modèles)		10 €				

^{*} L'adhésion est gratuite pour les établissements scolaires de Mauges-sur-Loire ainsi que pour les services municipaux

VU l'avis du bureau municipal en date du 30 avril 2024 ;

Une élue demande pourquoi la gratuité des plus de 75 ans est supprimée.

Il lui est répondu que le souhait était de réviser la grille des tarifs.

Un autre élu demande combien rapporte chaque année les adhésions à la commune.

Il lui est répondu qu'il y a 33 000 € de recettes. Mais il faut tenir compte de la masse salariale et du renouvellement des livres chaque année grâce à une dotation.

L'élu souhaite savoir combien cela coûte en temps de travail des services.

La réponse sera apportée à un prochain conseil pour générer les factures.

Monsieur le Maire indique que la régie est enregistrée par les bénévoles chaque mois. Le coût d'une ligne budgétaire sera communiqué. La charge nette de la lecture publique est de 334 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	37
Non	16
Abstention	4
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

> Approuver les tarifs de la bibliothèque et de la ludothèque pour une application au 1er septembre 2024

Pour la bibliothèque :

Types	de tarifs	Tarifs 2024/2025				
		Mauges-sur-Loire	Hors Mauges-sur-Loire			
Jeunes (y compris jeunes hors MSL, scolarisés à MSL)	0-17 ans	Gratuit	9€			
Adultes	A partir de 18 ans	14 €	17,50 €			
Adultes Tarif réduit	Demandeurs d'emploi Apprentis / étudiants Reconnaissance handicap	7,50 €	/			
Adultes – Pass Culture CCAS	Adultes bénéficiaires des services du CCAS	2€	/			
Assistantes maternelles		Gratuit	17,50 €			
Nouveaux habitants Adulte Nouvel habitant sur la commune depuis moins d'un an		Gratuit au cours de la 1ère année	/			

Pour la ludothèque :

Types de tari	s	Tarifs 2023/2024				
		Mauges-sur-Loire	Hors Mauges-sur-Loire			
Adhésion individuelle	Sans critère d'âge	24 €	29 €			
Collectivités *		54 € 59 €				
Location de grands jeux (petits modèles)		5,50 €				
Location de grands jeux (grands modèles)		11 €				

^{*} L'adhésion est gratuite pour les établissements scolaires de Mauges-sur-Loire ainsi que pour les services municipaux

Délibération N°DL 2024 05 017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

<u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE POUR LE FINANCEMENT DE L'EXPOSITION DE PIERRE MABILLE A L 'ABBAYE DE ST FLORENT LE VIEIL</u>

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique au Conseil Municipal que la ville de Mauges-sur-Loire va organiser, dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition des œuvres de Pierre Mabille, à l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, du 14 septembre au 3 novembre 2024.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de Maine-et-Loire a mis en place un dispositif de soutien aux expositions et résidences d'art contemporain en territoire. Via ce dispositif, le Département peut accorder une aide financière aux collectivités (d'un montant maximum de 1 000 euros pour les expositions individuelles) programmant des expositions d'art contemporain d'artistes professionnels. Le projet devra également tisser des liens entre la population et les artistes notamment au travers d'actions culturelles.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses TTC	Recettes				
Honoraires artistiques	1 200 €				
Défraiements de l'artiste (voyages,	700 €	Subvention du	4 000 6	47.40.0/	
hébergements, repas).		Département	1 000 €	17,40 %	
Petit matériel	300 €	•		İ	
Actions culturelles (rémunération	1 860 €				
de l'artiste pour des rencontres,					
ateliers, visites, etc.)			4 760 €	82,60 %	
Communication (honoraires	1 600 €	Autofinancement	02,00 70		
graphiste et impressions)					
Frais de réception	100 €				
TOTAL	5 760 €	TOTAL	5 760 €	100 %	

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

CONSIDERANT le dispositif de soutien aux expositions et résidences d'art contemporain en territoire du Département de Maine et Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine consultée par courriel en date du 22 avril 2024 :

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 30 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	6
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	57

- ➤ Solliciter le financement du Département de Maine-et-Loire à hauteur de 1 000 €, au titre du dispositif de soutien aux expositions et résidences d'art contemporain en territoire.
- > Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Délibération N°DL 2024 05 018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES CULTURELLES ABBAYE DE SAINT FLORENT LE VIEIL CENTRE CULTUREL DE MONTJEAN SUR LOIRE THEATRE DES REVERIES DE SAINT LAURENT DE LA PLAINE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que la tarification de location des salles culturelles (Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, Centre culturel de Montjean-sur-Loire et Théâtre des Rêveries de Saint-Laurent de la Plaine) doit être revue selon la lettre de cadrage budgétaire avec une application d'une hausse moyenne de 7 %.

Par ailleurs, en fonction des demandes de réservation, il est proposé les modifications suivantes :

- Création de deux nouveaux tarifs à l'abbaye pour la salle Aragon et pour l'ensemble Chapitre/Saint-Mauron/ Joachim du Bellay.
- Création d'un tarif pour les répétitions de spectacles (utilisation des salles en semaine).
- Suppression du forfait chauffage (60 €) pour l'inclure directement dans le prix global de la location en appliquant une augmentation de 10 % sur le tarif de base de la location sur la période hivernale (entre le 1^{er} novembre et le 30 avril).
- Révision des tarifs pour les particuliers habitant hors Mauges-sur-Loire : les tarifs des salles de l'Abbaye et du Théâtre des Rêveries étaient les mêmes que pour les particuliers de Mauges-sur-Loire, alors que les tarifs du Centre culturel de Montjean étaient différents. Le choix a été fait d'appliquer la même pondération à l'ensemble des tarifs, soit un tarif pour les particuliers hors Mauges-sur-Loire 37 % plus cher que pour les particuliers de Mauges-sur-Loire.

Enfin, il est proposé d'appliquer une caution pour les salles, ainsi que dans le cas de ménage non fait ou de détérioration du matériel, comme c'est le cas pour les salles gérées par le service proximité. La caution est engagée par une autorisation de prélèvement pour toute réservation de salles même en cas de gratuité.

Caution salle	300€ pour les salles de moins de 100 personnes et moins 600€ pour les salles de 100 personnes et plus
Caution ménage non fait	200€
Caution équipement sono-vidéo	1000€ par équipement

Pour information, ci-dessous les tarifs proposés comparés aux tarifs en vigueur :

		ABBAYE										
	Auditorium				Caves		Aragon		Caves + auditorium + Aragon		Chapitre + Mauron + Bellay	
	Journée	/spectacle	Répétition / jour	/ Demi-journée		Journée		Journée	Demi- journée	Jour	Journée	
	23/24	24/25	Nouveau tarif	23/24	24/25	23/24	24/25	Nouveau tarif	Nouveau tarif	23/24	24/25	Nouveau tarif
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de M/L	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de M/L	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit *	Gratuit*
Association de M/L hors Culture/Tourisme/Patrimoine	275	294	74	137,5	147	110	118	60	33	494	416	285
Associations culturelles & hors	385	412	103	192,5	206	165	177	100	55	604	558	350

culturelles hors M/L												
Artistes de M/L dans le cadre d'expositions	-	-	-	-	-	Gratuit	Gratuit	-	-	-	-	-
Entreprises/Associations à but lucratif	768	822	206	384	450	329	352	180	100	988	1083	570
Troupe de théâtre professionnelle	768	822	206	384	411	329	352	180	100	988	1083	570
Particuliers de M/L	768	822	206	384	411	329	352	180	100	988	1083	570
Particuliers hors M/L	768	1126	282	384	563	329	482	247	136	988	1484	781

	Centre Culturel de Mo		Montjean	Théâ	tre des Rêv	eries
	Journée/s	Journée/spectacle		Spectacle / Conférence (tarif par jour)		Répétition / jour
	23/24	24/25	Nouveau tarif	23/24	24/25	Nouveau tarif
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de M/L	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de M/L	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Association de M/L hors Culture/Tourisme/Patrimoine	250	268	67	97	104	26
Associations culturelles & hors culturelles hors M/L	307	329	83	97	104	26
Artistes de M/L dans le cadre d'expositions	-	-	-	-	-	-
Entreprises/Associations à but lucratif	423	453	114	165	177	45
Troupe de théâtre professionnelle	307	329	83	97	104	26
Particuliers de M/L	307	329	83	165	177	45
Particuliers hors M/L	423	453	113	165	242	61

- * Pour les associations de Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire, principe de gratuité dans les situations suivantes :
 - Dans le cadre de leur activité principale et régulière.
 - Pour les réunions des associations (assemblée générale, réunion de préparation, de bilan d'une manifestation, etc.).
 - Pour la réalisation de spectacle ou de représentation dans la continuité de leur activité régulière (gala de danse, représentation de théâtre) dès lors que ce sont seulement des amateurs sur scène.

Le principe de gratuité ne s'applique que pour les 2 premières occupations calendaires pour l'organisation d'une animation sur Mauges-sur-Loire (organisation de loto, concours de belote, thé

dansant, soirée spectacle, etc.), hors du cadre précédemment cité.

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 17 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 30 avril 2024 ;

Une élue souhaite des explications sur le chauffage, et s'il y en aura au cinéma de St Florent-le-Vieil. Un élu répond que le chauffage est inclus dans le tarif de la convention.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	43
Non	9
Abstention	5
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les nouveaux tarifs des salles culturelles de Mauges-sur-Loire applicables à partir du 1 er septembre 2024 :

				ABBAYE				
		Auditorium		Caves	Caves Aragon			Chapitre + Mauron + Bellay
	Journée/ spectacle	Répétition/ jour	Demi-journée	Journée	Journée	Demi-journée	Journée	Journée
	24/25	Nouveau tarif	24/25	24/25	Nouveau tarif	Nouveau tarif	24/25	Nouveau tarif
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de M/L	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de M/L	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Association de M/L hors Culture/Tourisme/Patrimoine	294	74	147	118	60	33	416	285
Associations culturelles & hors culturelles hors M/L	412	103	206	177	100	55	558	350
Artistes de M/L dans le cadre d'expositions	-	-	-	Gratuit	-	-	-	-
Entreprises/Associations à but lucratif	822	206	450	352	180	100	1083	570
Troupe de théâtre professionnelle	822	206	411	352	180	100	1083	570
Particuliers de M/L	822	206	411	352	180	100	1083	570
Particuliers hors M/L	1126	282	563	482	247	136	1484	781

	Centre Cultur	el de Montjean	Théâtre des F	Rêveries
	Journée/spectacle	Répétition/ jour	Spectacle / Conférence (tarif par jour)	Répétition / jour
	24/25	Nouveau tarif	24/25	Nouveau tarif
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de M/L	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de M/L	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Association de M/L hors Culture/Tourisme/Patrimoine	268	67	104	26
Associations culturelles & hors culturelles hors M/L	329	83	104	26
Artistes de M/L dans le cadre d'expositions	-	-	-	-
Entreprises/Associations à but lucratif	453	114	177	45
Turing do théâtus professionnelle	220	02	104	26
Troupe de théâtre professionnelle	329	83	104	26
Particuliers de M/L	329	83	177	45
Particuliers hors M/L	453	113	200	61

Délibération N°DL_2024_05_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

REMBOURSEMENT PARTIEL DES COURS DE CHANT POUR NON REMPLACEMENT D'UN PROFESSEUR POUR ABSENCE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que du fait de l'arrêt maladie d'Isabelle Blin-Lamboley, professeure de chant à l'école de musique, en fin d'année 2023 et début 2024, il convient de procéder à un remboursement partiel de la cotisation annuelle des familles au prorata des cours non assurés durant cette absence.

Cette année 9 élèves sont inscrits au cours de chant, dont 4 élèves le lundi à l'école de musique de Montjean-sur-Loire et 5 le mardi à celle de Saint-Florent-le-Vieil.

Suivant le calendrier scolaire, le nombre de cours de chant pour l'année 2023/2024 est de :

- 33 cours pour les élèves du lundi (le lundi de Pâques du 1^{er} avril et le lundi de Pentecôte du 20 mai étant fériés),
- 35 cours pour les élèves du mardi.

Mme Isabelle Blin-Lamboley s'est absentée entre le 9 et 15 octobre 2023 et entre le 22 novembre et 26 février 2024. Elle a repris les cours le 11 mars 2024 après les vacances de février. Mme Blin-Lamboley a été remplacée à partir du 22 janvier 2024 par Mme Barbara Moureaux.

Au total, 7 cours n'ont pas pu être assurés par Mme Blin-Lamboley.

Ainsi, le remboursement de la cotisation des élèves s'élève à 621,31€.

Voici le détail :

Cours du	Élèves	Tarif cotisation annuelle sans frais de scolarité de 13€	Tarifs avec les 7 cours en moins	Montant du remboursement
LUND	1 élève adulte	364€ / 33 cours	286,79€	69.48€ (-10% car 3 ^{ème} inscription au sein de la même famille)
LUNDI	1 élève moins de 18 ans	331€ / 33 cours	260,79€	70,21€
	2 élèves adultes	364€ / 33 cours	286,79€	154,42€ (2x77,21€)
	3 élèves adultes	364€ / 35 cours	291,20€	218,40€ (3x72,80€)
MARDI	1 élève moins de 18 ans	272€ / 35 cours	217,60€	54,40€
	1 élève étudiante + 18 ans	272€ / 35 cours	217,60€	54,40€
		Montant total	du remboursemen	t 621,31€

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'approbation de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 17 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	5
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

- > Approuver la demande d'un remboursement partiel de la cotisation annuelle des élèves inscrits au cours de chant pour l'année 2023/2024 en raison de l'absence du professeur.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

Délibération N°DL 2024 05 020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'AMELIORATION DU CONFORT D'ETE DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds Vert est un dispositif visant à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il permet de financer des projets d'investissement, portés par des collectivités, dans les domaines de la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie.

Une des nouveautés 2024 du Fonds Vert consiste à soutenir les travaux visant l'amélioration du confort d'été.

La commune souhaite équiper plusieurs de ses établissements scolaires et périscolaires afin d'améliorer le confort d'été au sein de ces bâtiments. Pour cela, il est prévu d'installer des stores intérieurs et extérieurs, et de poser des films adhésifs solaires. Cela favorisera une protection et une optimisation thermique pour les vitres et fenêtres.

Il s'agit ici de mettre en place de solutions passives visant à protéger le bâtiment du rayonnement solaire et à accroître la ventilation sans ou avec très peu de consommation d'énergie. Ainsi, cela permet de réduire les besoins en climatisation du bâtiment.

Les dispositifs de protection solaire rendent possible une meilleure isolation en hiver, et une réduction importante de la chaleur solaire en été. Des économies seront ainsi réalisées car l'utilisation de systèmes de chauffage et de climatisation sera moindre.

Il n'existe pas de fourchette de taux pour solliciter le Fonds Vert. La seule contrainte est de respecter le taux maximum d'aides publiques de 80 %. Aussi, il est proposé de solliciter le taux maximum, soit 80 %.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses H	IT		Recettes		
Opérations d'amélioration du confort d'été	17 609,85 €	Fonds Vert	14 087,88 €	80 %	
		Autofinancement	3 521,97 €	20 %	
TOTAL	17 609,85 €	TOTAL	17 609,85 €		

CONSIDERANT l'objectif d'impulser une politique de transition écologique ;

CONSIDERANT l'objectif d'adapter la politique enfance-jeunesse aux besoins ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

- > Adopter le projet d'amélioration du confort d'été dans les établissements scolaires et périscolaires ;
- Approuver le plan de financement du projet ;
 Solliciter le Fonds Vert à hauteur de 14 087,88 € ;
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Délibération N°DL 2024 05 021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

CONVENTION AVEC LE CENTRE FRANCAIS DE SECOURISME POUR LE PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint aux Sports, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Mauges-sur-Loire accueillera le passage de la flamme olympique le 28 mai 2024 à Saint-Florent-le-Vieil. Il précise que l'accueil de cet événement implique la mise en place d'un dispositif de secours rendu obligatoire par La Préfecture du Maine-et-Loire. La commune doit ainsi passer une convention avec l'association du Centre Français de Secourisme 49 qui assurera les secours le 28 mai entre 14h00 et 18h00 à Saint-Florent-le-Vieil.

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 14 mai 2024 ;

Un élu demande quel est le budget pour la flamme.

Monsieur le Maire répond que le budget est de 50 000 € que l'on atteint à peine aujourd'hui. Environ 1000 scolaires vont être transportés et cette dépense s'inscrit dans le budget.

Un élu indique que le Département a un budget de 180 000 € pour accueillir la flamme. Les communes retenues pour accueillir la flamme auront des retombées.

Un élu interroge pourquoi toutes les écoles n'avaient pas de moyen de transport.

Il lui est répondu que le problème est résolu. Le transport se fait dans l'après-midi et le retour en fin de soirée. Toutes les écoles primaires vont venir sauf l'école privée de la Pommeraye pour une question de sécurité, car il y a trop d'élèves à encadrer.

Monsieur le Maire complète en indiquant que pour toutes les écoles qui souhaitent venir, la commune assure le transport. De plus des espaces pour les enfants et les collégiens sont prévus pour qu'ils soient en sécurité. Il y a également des espaces sécurisés prévus pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

- ➤ Approuver la convention passée avec l'association du Centre Français de Secourisme 49 pour la mise en place des secours lors du passage de la flamme olympique à Saint-Florent le Vieil le 28 mai.
- > Autoriser le Maire à signer cette convention.

Délibération N°DL 2024 05 022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

FONCTIONNEMENT DE FRANCE SERVICES POUR L'ANNEE 2024 - MODIFICATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Claudie MONTAILLER, adjointe en charge du Social, de la Santé et de la Gérontologie, rappelle au Conseil Municipal que France Services a pour but de simplifier la relation des usagers aux services publics. Ce guichet unique donne accès dans un seul et même lieux aux principaux organismes de l'État.

Un avenant à la convention départementale France Services de Maine-et-Loire a permis à la commune de rejoindre le dispositif France Services depuis juin 2021. Cet avenant précise les spécificités d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Les horaires d'ouverture du jeudi ont été légèrement modifiés (9h-12h et 14h-17h à la place de 9h-13h et 15-17h). Il convient d'actualiser cet avenant pour prendre en compte cette modification.

Depuis sa labellisation en juin 2021, France Services bénéficie de financements pour son fonctionnement. Comme chaque année, il convient de solliciter les financements proposés.

La DETR de fonctionnement, demandée en début d'année, est un forfait de 15 000 € pour l'année. Une subvention forfaitaire complémentaire est proposée par l'État et s'élève cette année à 40 000 €.

Le plan de financement prévisionnel pour le fonctionnement de France Services sur l'année 2024 est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Dépenses de fonctionnement 2024	79 190 €	Subvention DETR de fonctionnement	15 000 €	19 %
		Subvention Fonds national France Services	40 000 €	50,5 %
		Autofinancement	24 190 €	30,5 %
TOTAL	79 190 €	TOTAL	79 190 €	100 %

VU l'accord-cadre national France Services du 12 novembre 2019 ;

VU la convention départementale France Services de Maine-et-Loire du 3 février 2020 ;

VU l'avenant à la convention départementale France Services de Maine-et-Loire par lequel la commune a rejoint le dispositif France Services ;

CONSIDERANT l'axe proximité de la feuille de route municipale, et ses objectifs stratégiques de développer les services pour répondre aux besoins de ses habitants, et de maintenir un lien social permanent avec toute la population ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Une élue demande pourquoi il y a des modifications d'horaires.

Il lui est répondu que l'amplitude horaire reste la même, il s'agit juste d'un glissement des horaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	4
Total	53

- > Approuver la modification de l'avenant à la convention départementale ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ;
 Approuver le plan de financement pour le fonctionnement de France Services pour l'année 2024 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention ;
 Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Délibération N°DL 2024 05 023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

REHABILITATION DE L ECOLE DE BEAUSSE ET CONSTRUCTION D UN ACCUEIL ET D UN RESTAURANT PERISCOLAIRES LOT 13 AVENANT 2

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°2 du lot 13 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué à l'entreprise HAMROUNI DECORATION.

L'avenant n°2 proposé aujourd'hui a pour objet de rajouter les joints acryliques sur les sols, (joints de silicone acrylique des plinthes, cimaise, et encadrement bois, avant peinture) non prévus initialement dans le CCTP. La plus-value sera de 1 000,00€ HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	6
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	57

- Approuver l'avenant n°2 du lot 13 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué à l'entreprise HAMROUNI DECORATION, pour un montant de plus value de 1000 € HT.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération N°DL_2024_05_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

REHABILITATION DE L ECOLE DE BEAUSSE ET CONSTRUCTION D UN ACCUEIL ET D UN RESTAURANT PERISCOLAIRES - LOT 6 - AVENANT 4

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°4 du lot 06 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires notifié le 16 janvier 2023.

L'avenant n°4 proposé aujourd'hui a pour objet d'ajouter des évacuations (tuyaux, adaptateurs, etc...) sur la partie terrasse, ainsi qu'une prestation de démoussage des façades. La plus-value sera de + 2398.40€ HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	8
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

- ➤ Approuver l'avenant n°4 du lot 06 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué à l'entreprise ATELIERS NJF, pour un montant de plus value de 2398.40€ HT.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération N°DL 2024 05 025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

REHABILITATION DE L ECOLE DE BEAUSSE ET CONSTRUCTION D UN ACCUEIL ET D UN RESTAURANT PERISCOLAIRES - LOT 18 - AVENANT 2

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°2 du lot 18 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué à l'entreprise CORBE CUISINE. L'avenant n°2 proposé aujourd'hui a pour objet de modifier les différents aménagements prévus sur la partie restauration (chariot, bacs, armoires, etc.), afin que la cuisine soit plus fonctionnelle. La plus-value sera de + 829,41€ HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	8
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

- ➤ Approuver l'avenant n°2 du lot 18 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué à l'entreprise CORBE CUISINE pour un montant de plus-value de + 829,41€ HT.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération N°DL 2024 05 026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

REHABILITATION DE L ECOLE DE BEAUSSE ET CONSTRUCTION D UN ACCUEIL ET D UN RESTAURANT PERISCOLAIRES - LOT 7 - AVENANT 3

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°3 du lot 07 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué à l'entreprise OUEST ETANCHE. L'avenant n°3 proposé aujourd'hui a pour objet de supprimer les évacuations des eaux pluviales. La moins-value sera de −2 440,76€ HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

- Approuver l'avenant n°3 du lot 07 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué à l'entreprise OUEST ETANCHE, représentant une moins-value sera de − 2 440,76€ HT.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération N°DL 2024 05 027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

REHABILITATION DE L ECOLE DE BEAUSSE ET CONSTRUCTION D UN ACCUEIL ET D UN RESTAURANT PERISCOLAIRES - LOT 16 - AVENANT 3

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°3 du lot 16 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué à l'entreprise TCS. L'avenant n°3 proposé aujourd'hui a pour objet de prévoir des alimentations électriques supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage. La plus-value sera de + 1 356,28€ HT.

VO Lavis lavorable du bureau municipal en date du 14 mai 20	avorable du bureau municipal en date du 14 mai 2	2024	1
---	--	------	---

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	47
Non	8
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	56

- ➤ Approuver l'avenant n°3 du lot 16 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et la construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires attribué à l'entreprise TCS, pour un montant de plus-value de 1 356,28€ HT.
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération N°DL 2024 05 028

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service Ressources Humaines propose de procéder à la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

Grade(s)	Service(s)	Cadre horaire (/35ème)	Effectif	Statut	Duré contr	-	d'effet	Coût/Surcoût annuel approximatif supplémentaire
EMPLOIS PERMANENTS	S : CRÉATION DE	POSTES						
Adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise	Restauration collective	35/35ème	1	Titulaire, à défa recours à un contractuel au titre de l'articl L332-14 du Co Général de la Fonction Publique	u e de	24/0	5/2024	NEANT
Motif : Dans le cadre du d'agent de maîtrise princip					sidence pou	r personnes âgé	es Bon Accue	il (titulaire du grade
Rédacteur principal de 2nde classe et de 1ère classe, adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2nde classe et principal de 1ère classe		35/35ème	1	Titulaire, à défa recours à ur contractuel a titre de l'articl L332-14 du Co Général de la Fonction Public	u e de	02/09	9/2024	NEANT
Motif : Un agent du servic le remplacement, il est pro	ce affaires juridique oposé d'élargir les	es a demande conditions de	é une disp recrutem	onibilité pour co ent.	nvenances	personnelles pou	ır une durée d	'un an. Pour organiser
EMPLOIS NON-PERMAN	ENT : CRÉATION	DE POSTES	3				1	
Adjoint du patrimoine	Service lecture publique	35/35ème	1	Article 3 du code de la for publique	général oction	4 mois	01/06/2024	12 486€
Motif : Compte tenu des a contrat sur une période de pôles. Si le recrutement in	4 mois à compter	du 1 ^{er} juin. C	e renfort c	omplétera la mo	bilisation plu			
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	sport	35/35ème	1	Article 3 du code de la for publique	oction	01/07/2024 au 31/08/2024	01/07/2024	Néant – même niveau de rémunération qu'en 2023
Motif : Dans le cadre de l' baignade, il est proposé d								
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	35/35ème	5Ma		332-23 2° CGFP	01/07/2024 - 01/09/2024	01/07/2024	32 100€ par rapport aux créations de postes 2023 sur la même période : surcoût lié notamment à la revalorisation du forfait de rémunération (DCM du 18/01/2024) + Augmentation des effectifs justifiant la création supplémentaire de 3 CEE pour les secteurs de La Pommeraye, Montjean sur Loire et La Chapelle St Florent et 2 CDD pour le secteur de la

							Pommeraye
Motif : Besoin saisonr	nier lié à l'ALSH sur la	a période estivale	e (2 secteurs E	st et Ouest).			
Adjoint d'animation	Affaires scolaires	35/35ème	4	Article 332-23 2° du CGFP	01/07/2024 - 04/08/2024	01/07/2024	
Motif : Besoin saisonr	nier lié à l'ALSH sur la	a période estivale	e (2 secteurs E	st et Ouest).			
Animateur	Affaires scolaires	Forfait journalier	20	Contrat d'engagement éducatif	01/07/2024 - 01/09/2024	01/07/2024	
Motif : Besoin saisonr	nier lié à l'ALSH sur la	a période estivale	e (2 secteurs E	st et Ouest).			
Animateur	Affaires scolaires	Forfait journalier	7	Contrat d'engagement éducatif	01/07/2024 - 04/08/2024	01/07/2024	
Motif : Besoin saisonr	nier lié à l'ALSH sur la	a période estivale	e (2 secteurs E	st et Ouest).			
Agent social	Affaires scolaires	20/35ème	2	Article 332-23 2° du CGFP	01/07/2024 - 01/09/2024	01/07/2024	
Motif : Besoin saisonr	nier lié à l'ALSH sur la	a période estivale	e (2 secteurs E	st et Ouest).			
Adjoint technique	Affaires scolaires	10/35ème	2	Article 332-23 2° du CGFP	01/07/2024 - 01/09/2024	01/07/2024	
Motif : Besoin saisonr	nier lié à l'ALSH sur la	a période estivale	e (2 secteurs E	st et Ouest).			
Adjoint technique	Affaires scolaires	10/35ème	1	Article 332-23 2° du CGFP	01/07/2024 - 04/08/2024	01/07/2024	
Motif : Besoin saisonr	nier lié à l'ALSH sur la	a période estivale	e (2 secteurs E	st et Ouest).			
Adjoint technique	Affaires scolaires	18,75/35èm e	1	Article 332-23 2° du CGFP	01/07/2024 - 01/09/2024	01/07/2024	
Motif : Besoin saisonr	nier lié à l'ALSH sur la	a période estivale	e (2 secteurs E	st et Ouest).			
	Affaires	18,75/35èm	3	Article 332-23 2°	01/07/2024 -	01/07/2024	

Grade(s)	Service(s)	Cadre horaire	Effectif	Statut	Date d'effet					
EMPLOIS PERMANENT	EMPLOIS PERMANENTS : SUPPRESSIONS DE POSTES									
Agent social principal de 1ère et 2ème classe	Affaires scolaires	23/35ème	1	Titulaire	24/05/2024					
	Motif: Suite à un départ en Période de Préparation au Reclassement (PPR) et à un élargissement des conditions de recrutement, l'agent recrute pour le remplacer est nommé sur le grade d'agent social territorial.									
Directeur général adjoints des services des communes de 10000 à 20000 habitants (emplois fonctionnels)	Direction	35/35ème	3	Titulaire (Emplois fonctionnels)	24/05/2024					
	éral adjoint initialer	ment créés en em			organisation actuelle du comité de direction, les 3 Les 2 postes de directeurs de pôle actuellement					
Attaché principal	Direction	35/35ème	1	Titulaire	24/05/2024					
Motif :Suite à un départ à	i à la retraite le poste	e est réaffecté en ir	nterne à un agent r	nommé sur le grad	e d'Attaché.					
Attaché	Direction	35/35ème	1	Titulaire	24/05/2024					
Motif : Suite à une mutati	ion, le poste a été a	affecté à un agent t	titulaire du grade d	'Attaché principal.						
Attaché	Communication	35/35ème	1	Titulaire	24/05/2024					
Motif : Suite à une mutat	ion les conditions o	le recrutement ont	été élargies et le p	ooste a été affecté	à un agent nommé sur le grade de Rédacteur.					
Attaché	Culture	35/35ème	1	Titulaire	24/05/2024					
Motif :Suite à un départ principal.	et à un élargisser	ment des conditior	ns de recrutement	, le poste est réa	ffecté à un agent nommé sur le grade d'Attaché					
Professeur	Culture	8/16ème	1	Titulaire	24/05/2024					
-	1	1		1						

d'enseignement artistique hors classe								
Motif :Suite à un départ et à un élargissement des conditions de recrutement, le poste est réaffecté à un agent nommé sur le grade de Professeur d'enseignement artistique de classe normale.								
Adjoint technique	Restauration collective	35/35ème	1	Titulaire	24/05/2024			
Motif :Suite à un départ, le poste est réaffecté en interne à un agent nommé sur le grade d'Adjoint technique ppal 2e classe.								

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 21/03/2024 ;

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

Une élue interroge sur la suppression des postes fonctionnels de directeurs.

Il lui est répondu qu'un directeur qui était dga est parti à la retraite et il n'est pas remplacé.

L'élue demande si les élus vont diriger.

Il lui est répondu par la négative en indiquant que ce seront les directeurs et les chefs de service.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	43
Non	11
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

> Décider de modifier le tableau des effectifs conformément aux tableaux présentés.

Délibération N°DL 2024 05 029

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

DÉCISION MODIFICATIVE 1 BUDGET PRINCIPAL 2024

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative n° 1 du budget « principal » 2024. Elle concerne les points suivants :

- L'état de notification des produits prévisionnels des taxes directes locales pour 2024 fait apparaître un produit de 9 974 657 € soit + 34 950 € par rapport au budgétisé 2024. Il convient donc d'augmenter les crédits budgétaires de l'article 73111 Impôts directs locaux de 73 391 €, de diminuer les crédits budgétaires de l'article 74833 Compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières de 38 441 €. Ces recettes supplémentaires permettront d'augmenter l'article 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 34 950 € ;
- Les dotations de l'Etat 2024 ont été notifiées pour un montant total de 6 207 874 € soit + 193 268 € par rapport au budgétisé 2024. Il convient donc d'augmenter les crédits budgétaires de l'article 74111 − Dotation forfaitaire de 25 708 €, les crédits budgétaires de l'article 741121 − Dotation de solidarité rurale de 155 749 € et les crédits budgétaires de l'article 741127 − Dotation nationale de péréquation de 11 811 €. Ces recettes supplémentaires permettront d'augmenter l'article 6815 − Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 193 268 € ;
- Transfert de crédits budgétaires de 7 000,00 € de l'opération 9999 Dépenses imprévues vers l'opération 2501 Aménagements commerces et marchés communaux pour l'engagement de travaux à la boulangerie de Saint-Laurent-du-Mottay ;
- Transfert de crédits budgétaires de 104,00 € de l'opération 9999 Dépenses imprévues vers l'opération 3302 Extension cimetière de Saint Laurent de la Plaine pour le règlement des révisions sur le marché de travaux :
- Ajout de crédits budgétaires de 3 200 € sur l'article 024 Produits des cessions d'immobilisations pour la comptabilisation de la vente du véhicule Zoé immatriculé DP-877-EV. Cette recette permettra d'augmenter l'opération courante 1037 Matériel et véhicules du pôle RMP de 1 800 € et d'augmenter l'opération 9999 Dépenses imprévues de 1 400 € ;
- Transfert de crédits budgétaires de 107 080,00 € de l'opération 2306 Maison Julien Gracq vers le nouveau numéro d'opération 2310 Maison Julien Gracq pour la création d'une autorisation de programme en cours d'année (après le vote du budget) ;
- Transfert de crédits budgétaires de 144 477,25 € de l'opération 2804 Aménagement centre-bourg de Saint-Florent-le-Vieil vers le nouveau numéro d'opération 2809 Aménagement place de la Févrière à Saint-Florent-le-Vieil pour la création d'une autorisation de programme en cours d'année (après le vote du budget).

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE:

Approuver la décision modificative n° 1 du budget « principal » 2024 présentée ci-dessous :

	Dépe	nses	Recettes		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FO	NCTIONNEMENT	Г			
D-6815-020 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		228 218,00 €			

TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		228 218,00 €						
R-73111-020 : Impôts directs locaux				73 391,00 €				
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				73 391,00 €				
R-74111-020 : Dotation forfaitaire				25 708,00 €				
R-741121-020 : Dotation de solidarité rurale				155 749,00 €				
R-741127-020 : Dotation nationale de péréquation				11 811,00 €				
R-74833-020 : Compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières			38 441,00 €					
TOTAL R 74 : Dotations et participations			38 441,00 €	193 268,00 €				
Total FONCTIONNEMENT		228 218,00 €	38 441,00 €	266 659,00 €				
INV	INVESTISSEMENT							
D-2031-2306-312 : Maison Julien Gracq	7 080,00 €							
D-2031-2804-510 : Aménagement centre-bourg SFLV	44 477,25 €							
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	51 557,25 €							
D-21351-2501-632 : Aménagements commerces et marchés communaux		7 000,00 €						
D-21828-1037-020 : Matériel et véhicules pôle RMP		1 800,00 €						
D-2188-9999-020 : Dépenses imprévues	5 704,00 €							
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 704,00 €	8 800,00 €						
D-2312-3302-025 : Extension cimetière Saint Laurent de la Plaine		104,00 €						
D-2313-2306-312 : Maison Julien Gracq	100 000,00 €							
D-2313-2310-312 : Maison Julien Gracq		107 080,00 €						
D-2315-2804-510 : Aménagement centre-bourg SFLV	100 000,00 €							
D-2315-2809-510 : Aménagement place de la Févrière SFLV		144 477,25 €						
TOTAL D 23 : Immobilisations en-cours	200 000,00 €	251 661,25 €						
R-024-01 : Produits des cessions d'immobilisations				3 200,00 €				
TOTAL R 024-01 : Produits des cessions d'immobilisations				3 200,00 €				
Total INVESTISSEMENT	257 261,25 €	260 461,25 €		3 200,00 €				
Total Général		231 418,00 €		231 418,00 €				

Délibération N°DL 2024 05 030

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU, Vanessa GOUPIL, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Anita ROBICHON pouvoir à Marie-Christine GUIBERTEAU
Jean-Claude BLON pouvoir à Nadège MOREAU
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Christophe LAMOUR pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Sylvia BENETEAU pouvoir à Baptiste GABORY
Freddy MARTIN pouvoir à Jean-François ALLARD
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Chantal BOURGET pouvoir à Luc CHAUVIN
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Richard DAVID, Mickaël BOURGET, Albert COIFFARD

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé 0	
Total	57

DÉCIDE DE :

> Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
DUPONT Valentin	15 RUE DE GANDHI – LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
MONNIER Bertrand	49 RUE DE LA LOIRE – LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
Consorts FOUCHARD	55 LE GAS ROBIN – MONTJEAN SUR LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
SOTIN Thomas	2 RUE EDMOND HUMEAU – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
BOURGET Sébastien	30 AVENUE DE L'EUROPE – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
COURTOIS Antoine	RUE SEBASTIEN CADY – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE – 49290 MAUGES-SUR-LOIRE
SAS JOLIVAL	8 RUE MAURICE JOLLIVET – LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
Consorts BRILLAUD	28 RUE DU BELLAY – LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
Consorts LAUNAY	RUE DE LA MARE – SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
Consorts LAUNAY	8 RUE DE L'ÉGLISE – SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
CHAMPIRE Jean-Paul	6 - 6BIS PLACE DE L'ÉGLISE – BOURGNEUF-EN-MAUGES 49290 MAUGES-SUR-LOIRE
DANICAN Patrice	7 RUE DU CHÂTAIGNIER- BOURGNEUF-EN-MAUGES – 49290 MAUGES-SUR-LOIRE
GOURDON Wenceslas	5 MONTAUBAN – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE

> Affaires juridiques – commande publique – finances

numéro décision	date	objet
2024-005-CP	23/02/20	Marché 2023-039-TVX – Travaux de fouilles archéologie préventive ZAC
	24	du Tertre 4 à St Florent le Vieil notif INRAP 450 409,50€ HT
2024-006-AJ	02/02/20	Cession à l'euro symbolique – transfert de la compétence
	24	assainissement EP
2024-006-SSG	5/02/202	Mise à disposition local pour psychologue, 5 rue Jeanne Rivereau, La
	4	Pommeraye

2024-007-CP	06/02/20 24	Marché 2023-021-FCS – Fourniture, installation et maintenance d'un système de contrôle d'accès aux bâtiments de MSL – Notification KELIO
2024-008-CP	19/02/20 24	Avenant n°1 Marché 2023-013-FCS Maintenance et Acquisition d'extincteurs, vérification des alarmes incendie et asservissements et des systèmes de désenfumage de MSL – APS Service Cholet-
2024-009-CP	19/02/20 24	Marché 2024-003-PI pour la réalisation d'un Audit organisationnel pour le Pôle des services à la Population sur les services « Affaires scolaires- Enfance-Jeunesse » et « Restauration collective » de Mauges-sur- Loire à NEPSIO Conseil, 44300 NANTES pour un montant HT de 27 845,00€
2024-010-CP		Avenant n°8 - Confection et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire des communes déléguées de Beausse, le Mesnil en Vallée et le Marillais ainsi que pour l'Alsh vacances et le mercredi de St Florent le Vieil et le Mesnil en Vallée – OCEANE DE RESTAURATION – Majoration BPU au 01/05/2024
2024-011-CP	5/03/202 4	Accord cadre à bons de commande 2023-041-FCS – Lot n°1 – Fourniture et livraison de produits d'entretien et d'hygiène 2024-2028 notif ORAPI – Vaulx en Velin 15 000€ HT max/période
2024-012-CP	5/03/202 4	Accord cadre à bons de commande 2023-041-FCS – Lot n°2 – Fourniture et livraison de petits matériels d'entretien 2024-2028 notif ORAPI – Vaulx en Velin 15 000€ HT max/période
2024-013-CP	5/03/202 4	Accord cadre à bons de commande 2023-041-FCS – Lot n°3 – Fourniture et livraison de consommables 2024-2028 notif DESLANDES – Luçon 20 000€ HT max/période
2024-014-CP	5/03/202 4	Contrat d'assurance Dommage ouvrage pour la construction du multi accueil et l'extension de l'accueil périscolaire à Pommeraye – notif SMACL – Niort (79) pour 17 367,89 € TTC
2024-015-AJ	11/03/20 24	Complément protection fonctionnelle M MAILLET
2024-016-AJ	11/03/20 24	Complément protection fonctionnelle M BELLANGER
2024-017-AJ	11/03/20 24	Convention assistance juridique avec la société LEXCAP
2024-018-CP	13/03/20 24	Marché Assurance Dommages aux biens – Avenant n°12 mise à jour parc immobilier
2024-019-CP	28/03/20 24	Marché 2024-006- FCS-01 - Acquisition d'une tondeuse autoportée secteur Centre -SERVI MECAGRI- 49110 Montrevault sur Evre – 34 749 € TTC
2024-020-CP	28/03/20 24	Marché 2024-006- FCS-02 - Acquisition d'une tondeuse autoportée secteur Ouest -SERVI MECAGRI- 49110 Montrevault sur Evre – 34 449 € TTC
2024-021-CP	23/04/20 24	Accord-cadre 2024-001-FCS – Curage Dérasement 2024-2027 – attribution à Rabjeau 49410 Mauges-sur-Loire – 70 000 € HT max/période

C - Informations et Questions diverses

Monsieur Christophe JOLIVET revient sur un dépôt de permis de construire pour un projet d'agrivoltaïsme sur des terres agricoles à La Chapelle-St-Florent. Ce projet avait été retiré d'un précédent Conseil Municipal, suite aux réactions négatives sur ce sujet. De plus, Mauges Communauté n'avait pas pris de position en janvier sur ce type de projets car les décrets n'étaient pas sortis. Il indique que Monsieur Pierre-Yves BLAIN, absent au Conseil, s'inquiète de savoir comment la commune va traiter cette demande de permis de construire déposée le 9 mai en Mairie avec les incertitudes encore aujourd'hui réelles de Mauges Communauté. Il souhaite savoir la réaction et la décision de la commune sur ce genre de sujets.

Monsieur le Maire répond que Mauges Communauté avait apporté un avis défavorable à ce dossier, même s'il n'y a pas eu de délibérations en conseil communautaire. Ce sont les services de la Préfecture qui vont instruire le dossier. Il passera également en commission départementale de préservation des espaces

naturels agricoles et forestiers. Ensuite sera demandé l'avis du Maire. Il est donc impossible de prendre une position différente. Il ajoute qu'il est fort possible qu'en plus de l'avis du Maire soit demandée une délibération en Conseil Municipal. Il indique qu'il a eu contact avec la Direction Départementale des Territoires ainsi que la Sous-Préfète, qui ont confirmé le déroulé de la procédure. Sous quelques semaines un avis sera à rendre et sans doute une délibération.

Monsieur François BORDIER revient sur la suppression du poste de DGA. Il demande une réactualisation de l'organigramme des services pour une meilleure compréhension.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

La séance est levée à 21h36.

Louis-Marie ROUX

Secrétaire de séance

Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire



